



# Cahier des charges d'organisation des championnats jeunes

Fédération Française de Baseball & Softball

# Découpage géographique

## Catégories 12U et 15U

**Les zones sont ainsi constituées :**

- Zone 1 Ile-de-France,
- Zone 2 Hauts de France,
- Zone 3 Grand -Est,
- Zone 4 Bourgogne - Franche-Comté,
- Zone 5 Auvergne et Rhône-Alpes,
- Zone 6 Provence-Alpes-Côte-D'azur et Corse,
- Zone 7 Occitanie,
- Zone 8 Nouvelle Aquitaine,
- Zone 9 Centre – Val de Loire,
- Zone 10 Pays de Loire,
- Zone 11 Bretagne,
- Zone 12 Normandie



# Les Rôles

## Rôle de la fédération (plateaux finaux)

1. Nommer le coordinateur fédéral,
2. Nommer les scoreurs (C.F.S.S),
3. Nommer les arbitres (C.N.A.B),
4. Fournir les balles, les récompenses, coupes et médailles (logistique à gérer avec le comité d'organisation),
5. Fournir les affichages de la fédération à mettre en place sur le terrain,
6. Fournir la charte graphique de la fédération

## Rôle du coordinateur fédéral

1. Être l'interlocuteur mandaté par la fédération (CF Jeunes) pour cette compétition,
2. Gérer les cérémonies et le protocole,
3. Communiquer un résumé de la compétition à la commission fédérale communication.

## La déclaration

### ❖ Le comité d'organisation :

s'engage à déclarer la manifestation aux autorités compétentes (municipales et/ou préfectorales).

### ❖ Assurance responsabilité civile :

L'organisateur d'une manifestation sportive doit, en vertu des dispositions de l'article L.331-9 du code du sport, **souscrire des garanties d'assurance de responsabilité civile**. Cette obligation pèse sur les groupements sportifs mais aussi sur toutes les personnes, autre que l'État, qui organisent des manifestations sportives ouvertes aux licenciés des fédérations sportives agréées. Ces garanties doivent couvrir la responsabilité civile de l'organisateur, de ses préposés et des participants.

### ❖ Sécurité des installations :

Le comité d'organisation est responsable de la préparation, du déroulement et de la surveillance de la manifestation. **Les équipements sportifs doivent répondre à un principe général de sécurité**. Si la manifestation a lieu dans une enceinte sportive existante, il faut se conformer aux prescriptions existantes fixant le nombre maximum de personnes admises dans l'enceinte (voir le registre de sécurité ou pour les équipements plus importants l'arrêté d'homologation). Si la manifestation se déroule sur des installations provisoires il faut recueillir l'autorisation du maire pris après avis d'une commission de sécurité.



### ❖ Secours :

Un médecin référent doit être présent, ou pouvoir être sur place dans un délai raisonnable. Un local adapté, clos, alimenté en électricité, avec un lit, une table et 2 chaises est mis à disposition du service médical. Prévoir et faciliter les conditions d'accès sur les lieux de compétition pour les véhicules et équipes de secours.

### ❖ Restauration Durant la compétition :

Le comité d'organisation doit prévoir une possibilité de restauration sur place pour les officiels et les équipes engagées. La possibilité de restauration le soir ainsi que la possibilité de restauration du public sera un plus.

***Les repas devront se composer d'une entrée, d'un plat et d'un dessert /laitage/fruit, de pain et d'eau.***

Possibilité de faire réaliser des plats respectant des obligations religieuses ou médicales à la condition d'en faire la demande au moins deux semaines à l'avance auprès du comité d'organisation.

### ❖ Hébergement :

Le comité d'organisation s'engage à fournir un lieu d'hébergement aux équipes et aux officiels ou une liste d'adresses et de contacts d'hébergements avec les tarifs proposés



### ❖ Fléchage :

Un **fléchage visible** indiquant le lieu de compétition devrait être installé aux principaux points de circulation routière de la commune.

### ❖ Sonorisation

**La sonorisation est un élément primordial**, elle doit être performante et adaptée au volume du terrain. Les spectateurs et les compétiteurs doivent pouvoir entendre de façon intelligible les informations concernant le déroulement des compétitions. Le comité d'organisation doit également veiller à sonoriser le lieu d'échauffement y compris dans le cas où ce dernier est séparé du lieu de compétition. La diffusion de musique au cours de la manifestation est soumise à déclaration auprès de la délégation régionale de la SACEM qui vous fera parvenir un contrat à retourner signé accompagné de son règlement. Lors de la diffusion de musique, les arbitres de la rencontre restent maîtres du volume du son.

Le comité d'organisation s'assure des services de commentateurs expérimentés lors des journées de compétition.

### ❖ Logistique :

Le comité d'Organisation fournira le prix envisagé pour la restauration et le cas échéant pour l'hébergement d'une équipe de 15 personnes ainsi que le coût de chaque personne supplémentaire. Le logo de la fédération devra apparaître sur tous les documents officiels de communication sur la compétition (affiche, prospectus, site Internet de l'épreuve, etc.) Le Comité d'organisation devra envoyer la maquette de l'affiche à la fédération (coordinateur fédéral) pour validation avant toute diffusion.



### ❖ Droit à l'image :

Le comité d'organisation s'engage à éditer et à envoyer aux participants un formulaire sur le droit à l'image et à renvoyer à la fédération (coordinateur fédéral) les formulaires remplis.

### ❖ Terrains :

Pour les tours préliminaires, nécessité pour l'organisateur de fournir un terrain. Pour les phases finales, nécessité pour l'organisateur de fournir **deux terrains (idéalement 3 pour les 12U et 15U)**.

Le comité d'organisation s'engage à mettre à disposition un ou deux terrains de base ball respectant les normes et contraintes des RGES 2016. Deux dugouts couverts pour chaque terrain. Une attention particulière sera portée sur **la sécurité des joueurs**, un point d'eau à proximité du terrain ou prévoir des bouteilles d'eau pour les joueurs, Vestiaires avec douches à proximité du terrain.

### ❖ Officiels - Arbitrage - Scorage :

Le comité d'organisation s'engage à mettre une salle de réunions à disposition des officiels. Il s'engage également à prévoir un vestiaire à la disposition des arbitres. Les scoreurs doivent bénéficier sur chaque terrain de la compétition d'un lieu de scorage, indépendant, avec électricité. Le comité d'organisation doit prévoir un compteur de lancer par terrain. Un panneau d'affichage doit permettre au public de suivre l'évolution des scores.



## ❖ Développement Durable :

Fédération Française de Baseball et Softball ANNEXES DES REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES DE BASEBALL 2016 Rédacteur : Commission Fédérale de la Réglementation 41/121 Edition : du 10 avril 2016

Le comité d'organisation s'engage à : Tenir compte des considérations environnementales dans le choix des parcours, équipements, aménagements, **Privilégier les hôtels à proximité** des lieux de la manifestation afin d'éviter l'utilisation de moyens de transport (pollution, émission de CO<sub>2</sub>) ou organiser les transports collectifs et le covoiturage.

**Limitier la production de déchets** (éviter la vaisselle jetable et les conditionnements excessifs), **Trier et recueillir les déchets**, mettre en place des systèmes **d'économies d'eau** (fontaines au lieu de bouteilles, gourdes, etc.) Contrôler les achats en favorisant les producteurs et prestataires de services locaux privilégiant les produits et services socialement et écologiquement responsables **Privilégier une communication éco responsable** pour la diffusion des supports de communication, utilisation **de papier recyclé**, limitation des fonds colorés, diffusions électroniques ou groupées. Informer et former les sportifs, les bénévoles, les dirigeants voire le public à la prise en compte du développement durable (une signalétique adaptée, points d'informations, communication ciblée vers les médias)

Consulter l'outil ADERE (Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Événements) : <http://www.evenementresponsable.fr>  
ADERE propose des pistes d'actions et des exemples de réalisations pour aller vers des événements plus éco responsables. Consulter le

guide de demande de « Label Sport et Développement Durable ».

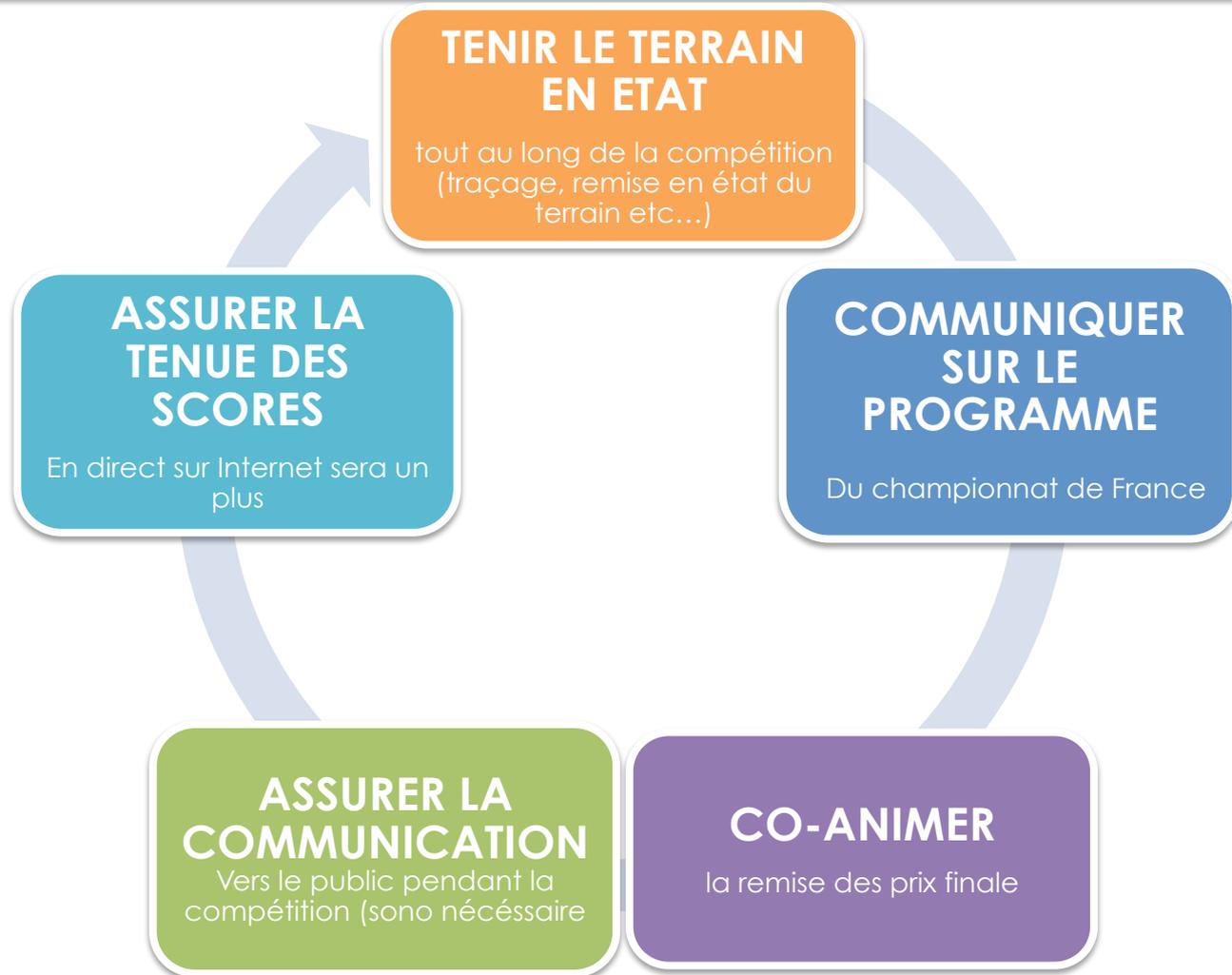
Ce label reconnaît que le comité d'organisation place le développement durable au cœur de son action

[http://www.franceolympique.com/art/636-demande\\_de\\_label\\_%C2%ABsport\\_et\\_developpement\\_durable%C2%BB.html](http://www.franceolympique.com/art/636-demande_de_label_%C2%ABsport_et_developpement_durable%C2%BB.html)



# La Compétition

Durant la Compétition le Comité d'organisation devra



## ❖ Remise des prix - Protocole

### ➤ Avant rencontre :

- ✓ Le comité d'organisation devra présenter les officiels opérant lors des rencontres.
- ✓ Le comité d'organisation devra présenter les deux équipes finalistes : présentation du parcours qui a permis d'atteindre la finale, présentation individuelle de chaque joueur/entraîneur présents sur la feuille de match,
- ✓ hymne national (plateaux finaux).

### ➤ Remise des récompenses (plateaux finaux) :

- ✓ Les récompenses seront disposées sur un présentoir reprenant le logo de la fédération et du comité d'organisation.
- ✓ Un discours doit être fait par le représentant officiel de la fédération et par le Comité d'organisation.
- ✓ Dans l'ordre les récompenses à remettre sont :
  - Remise de la coupe au 3ème ,
  - Remise de la coupe au finaliste,
  - Remise de la coupe au vainqueur,
  - Meilleur batteur du tournoi,
  - Meilleur lanceur du tournoi,
  - MVP de la finale



# Fiche de candidature pour l'organisation d'Open et de Championnats Nationaux Jeunes

**A remplir et à retourner au siège de la FFBS**

**Le Club Nom du club :** \_\_\_\_\_

**Du ressort territorial du CD de :** \_\_\_\_\_

**Et de la Ligue de :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Est candidat à l'organisation de l'évènement :** \_\_\_\_\_

**Coordonnées géographique du parking :** \_\_\_\_\_

**Comité d'Organisation Prénom et Nom du responsable :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_

**Courriel :** \_\_\_\_\_

## **Prestations logistiques fournies**

**Repas midi** compris dans le prix  non compris dans le prix

**Repas soir** compris dans le prix  non compris dans le prix  n'existe pas

**Hébergement** compris dans le prix  non compris dans le prix  n'existe pas

Prix envisagé pour une délégation de 15 personnes :

Prix par personnes supplémentaires :

Outre cette feuille remplie,  
le comité d'organisation fournira tout document qu'il jugera nécessaire à l'étude de son dossier.

Cahier des charges d'organisation  
des championnats jeunes